

DELIBERATION

**Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse**

nombre de membres : 13

quorum : 7

titulaires présents : 9

pouvoir : 0

ayant pris part à la

délibération : 9

date de la convocation :

13 mars 2026

SEANCE DU 26 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mars à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion du site de Baleycourt, sous la présidence de Dominique MOUSSA.

2026/03 N°5

Objet de la Délibération :
Vote du budget primitif (BP)
2026 Budget annexe

Présents : Mme COYARD Nathalie, M. MOUSSA Dominique, M. OBARA Sylvain, M. LE FRANCOIS Bertrand, M. COLIN Jean-Paul, M. PICHAVANT Pascal, M. GILSON Bernard, M. GOEURIOT Bernard, CORVISIER Jean-Pierre
Excusé : M. DEHAND Philippe

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant le débat d'orientation budgétaire du 10 février 2026,
Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,
Vu la présentation des budgets primitifs 2026,
Entendu l'exposé du Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

ADOpte, par un vote à l'unanimité, le budget primitif 2026 du budget annexe (M4)

PRECISE que les budgets ont été votés par chapitre

ARRETE le montant des participations suivantes pour l'année 2026 :

- Participation frais d'administration générale pour la compétence Etude : 0.00€/hab.
- Participation frais d'administration générale pour la compétence Traitement : 1 €/hab.
- Participation frais généraux pour la compétence Traitement : 0.90 €/hab.
- Participation au traitement des déchets :
 - OMr : 150 €/tonne
 - Tri multi : 247 €/tonne
 - Tri CC : 278 €/tonne
 - Tri CP : 51 €/tonne
 - NR déchèteries : 163 €/tonne
 - Cartons : 47 €/tonne
 - Bois : 15 €/tonne
- Participation transfert déchets : 30 €/tonne
- Participation à la mise à disposition de benne de déchèterie : 48€/mois

CHARGE son Président de la mise en œuvre de cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent

POUR COPIE CONFORME,
Le Président,
Dominique MOUSSA



REÇU EN PREFECTURE
Le 16/04/2026